

## Présentation des classes prépas « Talents » du service public de Metz, Nancy, Strasbourg et Paris-Est IEP de Fontainebleau 2026-2027

Afin de favoriser l'égalité des chances et la diversité dans l'accès aux concours administratifs, le dispositif des classes prépas « Talents » du service public a pour objet d'aider des étudiants ou des demandeurs d'emploi à préparer **les concours externes et troisième concours d'accès à la fonction publique** en leur apportant un soutien pédagogique renforcé, un appui financier et la compétence d'un tuteur.

Les universités de Strasbourg, de Lorraine et de Paris-Est IEP de Fontainebleau se sont associées à quatre écoles du service public (institut régional d'administration de Metz – IRA, école nationale des finances publiques - ENFiP, école nationale des douanes - END, centre national de la fonction publique territoriale - CNFPT) pour **créer cinq classes prépas « Talents du service public » partenaires** :

- une classe « Talents de Nancy - IPAG / Faculté de droit »,
- une classe « Talents de Nancy - IAE »,
- une classe « Talents de Metz »,
- une classe « Talents de Strasbourg »,
- une classe « Talents de Paris-Est IEP de Fontainebleau ».

**Ces cinq classes « Talents » préparent aux concours :**

- d'accès aux IRA (attaché de l'Etat),
- d'inspecteur des finances publiques,
- d'inspecteur des douanes,
- d'attaché territorial.

NB : les classes prépas « Talents du service public » ne préparent pas aux concours « internes » réservés aux agents publics.

**A qui s'adressent les classes « Talents » de Nancy, de Metz, de Strasbourg et de Paris-Est IEP de Fontainebleau ?**

---

Les classes prépas « Talents » du service public de Metz, de Nancy, de Strasbourg et de Paris-Est IEP de Fontainebleau sont des classes préparatoires aux concours administratifs. **Les candidats à ces classes doivent donc remplir les conditions leur permettant de se présenter** aux concours de

la fonction publique et, plus particulièrement, **aux concours auxquels préparent ces classes « Talents »**.

Ils doivent à cet effet :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou de tout Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) ;
- jouir de leurs droits civiques ;
- ne pas avoir subi de condamnations inscrites au bulletin n° 2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- se trouver en situation régulière au regard du code du service national ;
- être apte physiquement à l'exercice des fonctions ;
- remplir les conditions pour pouvoir se présenter aux épreuves des concours externes et 3<sup>e</sup> concours auxquels prépare la classe prépas « Talents » ;

**Les classes prépas « Talents » précitées visent en outre à favoriser l'accès à la fonction publique des jeunes ou des demandeurs d'emploi, en donnant la priorité aux habitants issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou des zones de revitalisation rurale.**

A cet effet, il est demandé aux candidats aux classes prépas « Talents » de :

- Répondre aux conditions de ressources. La **prise en compte de « points de charges »** selon la situation personnelle et familiale des candidats peut conduire à **admettre des candidats à la classe préparatoire ayant des revenus nettement plus élevés (jusqu'à 50 000 € environ)** ;
- Justifier de la qualité d'étudiant ou de demandeur d'emploi ;
- Fournir des éléments qui attestent que le candidat habite ou a habité dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ou une zone de revitalisation rurale ;
- Fournir des éléments attestant avoir suivi des études dans un établissement d'éducation prioritaire.

Attention ! La priorité donnée aux personnes ayant vécu dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ou une zone de revitalisation rurale, ainsi qu'aux personnes ayant suivi leurs études dans un établissement d'éducation prioritaire, ne signifie pas que seules les personnes remplissant ces critères seront retenues. Les étudiants et demandeurs d'emploi ayant des revenus inférieurs au plafond peuvent intégrer les classes prépas « Talents » sans avoir vécu dans ces zones ou établissement scolaires défavorisés.

### **Comment sont organisées les cinq classes prépas « Talents » partenaires ?**

---

Les classes prépas « Talents » de Strasbourg, de Nancy, de Metz et de Paris-Est sont organisées en partenariat, respectivement, avec les universités de Strasbourg, de Lorraine et de Paris-Est IEP de Fontainebleau, **sur cinq sites différents** :

- **Strasbourg (classe « Talents de Strasbourg »),**
- **Nancy (classe « Talents de l'IPAG / Faculté de droit »),**
- **Nancy (classe « Talents de l'IAE »),**

- Metz (classe « Talents de la faculté de droit de Metz »),
- Fontainebleau (classe « Talents de Paris-Est IEP de Fontainebleau »).

Au moment du dépôt de leur candidature à l'une des classes prépas « Talents », les candidats choisissent une des cinq classes prépas « Talents » sur laquelle ils souhaitent suivre une formation diplômante. Attention ! Vous ne pouvez pas candidater simultanément à plusieurs classes « Talents » parmi celles de Strasbourg, de Nancy, de Metz et de Paris-Est IEP de Fontainebleau.

Sur ce site, ils choisissent le diplôme le plus adapté à leur besoin de formation parmi les diplômes listés ci-après.

Quel que soit le site concerné, les élèves bénéficieront, en plus de leur formation diplômante, d'une préparation aux concours et d'un accompagnement individualisé qui leur sont réservés.

Il convient de souligner que le choix du cursus diplômant, effectué au moment du dépôt de candidature, n'est pas définitif. Les candidats ayant passé avec succès la procédure de sélection pourront modifier leur choix de formation diplômante après avoir échangé avec les responsables des universités partenaires. **Il s'agit en effet de proposer aux élèves de la classe prépas talents le cursus universitaire qui correspond à leur besoin, au regard, notamment de leur parcours universitaire antérieur.**

**Quelles sont les formations diplômantes proposées aux élèves des cinq classes prépas « Talents » partenaires ?**

---

**Classe « Talents de Nancy – IPAG / Faculté de droit » (11 formations) :**

**Formations qui se dérouleront à l'IPAG Nancy :**

- Préparation externe aux concours de catégorie A
- Licence d'Administration Publique
- Master 1 d'Administration Publique
- Master 2 Administration Publique

**Formations qui se dérouleront à la Faculté de droit de Nancy :**

- Master 1 Droit Public
- Master 1 Science Politique
- Master 2 Droit Public Interne et International
- Master 2 Droit des Energies renouvelables et des ressources naturelles
- Master 2 Droit des Contrats Publics et de l'Achat Public
- Master 2 Métiers du Politique et de l'Administration
- Master 2 Droit et Métiers de la Sécurité Intérieure

**Classe « Talents de Nancy - IAE » (2 formations) :**

- Master 1 Management Public
- Master 2 Management Public Gestion des Services Administratifs

### Classe « Talents de Metz » (6 formations) :

- Licence d'Administration Publique
- Master 1 Droit Public
- Master 1 de Droit Fiscal
- Master 1 Administration Economique et Sociale
- Master 2 Procédures fiscales appliquées
- Master 2 Droit des collectivités territoriales et coopération transfrontalière

### Classe « Talents de Strasbourg » (5 formations) :

- Licence d'Administration Publique
- Réussir les concours administratifs de la fonction publique / DU CA
- Master 1 Administration Publique / MAP
- Master 2 Management des Organismes Sanitaires et Sociaux / MMOSS
- Master 2 Management de la Performance Publique (MMPP)

### Classe « Talents de Paris-Est IEP de Fontainebleau » (6 formations) :

- Master 1 administration publique, parcours administration publique et gestion des collectivités locales
- Master 1 administration publique, parcours métiers de l'audit interne des collectivités publiques
- Master 1 politiques publiques, parcours affaires publiques
- Master 2 administration publique, parcours administration publique et gestion des collectivités locales.
- Master 2 administration publique, parcours métiers de l'audit interne des collectivités publiques
- Master 2 politiques publiques, parcours affaires publiques

### Quels sont les avantages à rejoindre la classe préparatoire pour réussir les concours ?

Rejoindre la classe préparatoire vous permettra de bénéficier d'une préparation solide pour réussir les concours : d'inspecteur des douanes (donnant accès à l'école nationale des douanes), d'inspecteur des finances publiques (donnant accès à l'école nationale des finances publiques), d'attaché de l'Etat (donnant accès à l'IRA de Metz), d'attaché territorial (donnant accès au CNFPT).

En plus d'obtenir une formation diplômante, vous allez être accompagnés pour préparer efficacement les concours précités, avec :

- de la **méthodologie** pour réussir les épreuves écrites ;
- du **tutorat** assuré par les élèves de l'IRA ou par ceux d'une école de service public partenaire ;
- du **coaching** assuré par des professionnels ;
- des **ressources documentaires** ;
- des **présentations des métiers de l'administration** ;
- un **stage obligatoire de deux mois** dans une administration (mai et juin 2026) ;
- des **concours blancs** pour s'entraîner ;

- des **préparations aux épreuves orales** des concours.

### **Est-ce que les élèves bénéficient d'aides financières ou matérielles ?**

---

La formation en classes prépas « Talents » n'est pas rémunérée.

Mais les élèves de ces classes **bénéficient d'une aide financière** par l'attribution d'une bourse « Talents ». Celle-ci s'élève au total à **5 000 euros** pour une année. Elle est versée en deux parties. Son versement est conditionné à la vérification de l'assiduité des élèves de la classe préparatoire aux enseignements (Devoirs, cours de la formation diplômante, préparations aux concours administratifs, stage et regroupements dans les écoles du service public) et à la participation aux concours.

La bourse « Talents » est cumulable avec les allocations versées par France Travail et les organismes sociaux, ainsi qu'avec les bourses sur critères sociaux du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (bourse du CROUS).

Sur les sites de Strasbourg, de Nancy, de Metz et de Fontainebleau, les élèves pourront avoir accès à des **facilités de logement** proposées par le CROUS ou un office HLM (dans la limite du contingent réservataire).

### **Comment accède-t-on aux classes prépas « Talents » de Strasbourg, de Metz, de Nancy et de Paris-Est IEP de Fontainebleau ?**

---

La sélection aux classes prépas « Talents » de Strasbourg, de Metz, de Nancy et de Paris-Est IEP de Fontainebleau s'effectuera à la fin du printemps (juin 2026). Elle est coordonnée par l'IRA de Metz, qui met en œuvre la procédure de sélection pour le compte et en lien avec l'ensemble des partenaires.

#### **=> Où trouver l'information pour constituer un dossier d'inscription ?**

Les pièces à fournir, la date limite de dépôt des dossiers et toute autre information relative à la procédure de sélection sont disponibles sur le site internet de l'IRA de Metz (<https://www.ira-metz.gouv.fr/>).

Vous pouvez aussi vous abonner aux comptes instagram, twitter ou linkedin de l'IRA de Metz pour suivre l'actualité des classes prépas « Talents ».

L'information est également relayée sur les sites internet et comptes des réseaux sociaux de l'ensemble des partenaires (IPAG de Strasbourg, IPAG de Nancy, IAE de Nancy, Université de Lorraine, Institut d'études politiques de Fontainebleau-UPEC, ENFIP, END, CNFPT etc.).

#### **=> Comment s'effectue l'inscription ?**

Les personnes éligibles (cf. ci-dessus la rubrique : « A qui s'adressent les classes « Talents » de Metz, de Nancy, de Strasbourg et de Paris-Est IEP de Fontainebleau ? ») peuvent déposer un dossier en ligne. Le dépôt du dossier doit être fait de manière dématérialisée sur la plate-forme « mes démarches simplifiées – lien sur le site de l'IRA de Metz :

## « Inscription du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> juin 2026 »

### => Quelles sont les pièces indispensables pour pouvoir m'inscrire ?

Lors de l'inscription en ligne, il vous sera demandé de bien vouloir fournir :

- un curriculum vitae (CV),
- une lettre de motivation,
- une pièce d'identité,
- le diplôme le plus élevé,
- des justificatifs de revenus (avis d'imposition) et, le cas échéant, tout document attestant de charges de famille (livret de famille) ou de résidence.

Ces documents devront être téléchargés dans le dossier d'inscription sur le site « démarches simplifiées ». **Seul le format « PDF » est autorisé.**

### => Comment s'effectue la sélection entre les dossiers ?

Une première sélection est effectuée sur dossier. A l'issue de cette sélection, une liste des candidats « admissibles » est établie pour chacune des classes prépas « Talents ».

Les candidats admissibles sont convoqués à un entretien devant un jury. Lors de cette épreuve orale de 20 mn, les candidats doivent présenter leur parcours et leurs motivations (3 mn maximum).

Le jury s'efforce, pour chaque candidat, d'évaluer :

- le mérite de l'intéressé, notion devant s'apprécier au regard des résultats obtenus lors des études antérieures, compte tenu de difficultés d'origine matérielle, familiale ou sociale et des conditions de réalisation du parcours scolaire et universitaire, avec une attention particulière pour les personnes ayant résidé ou étudié en quartiers prioritaires de la politique de la ville ou en zone de revitalisation rurale ;
- le potentiel du candidat, c'est-à-dire, sa capacité d'investissement et d'adaptation à un futur emploi dans la fonction publique.

Les candidats qui parviennent à convaincre le jury de leur motivation et de leur aptitude à tirer profit de la classe préparatoire pour réussir un concours sont retenus. Une liste d'admission est établie pour chacune des classes prépas « Talents ».

### Quel est le calendrier de sélection des dossiers pour 2026 ?

---

- Mise en ligne des dossiers et ouverture des inscriptions : **1<sup>er</sup> avril 2026** ;
- Date limite de dépôt des dossiers de candidatures : **1<sup>er</sup> juin 2026** ;
- Publication de la liste des candidats présélectionnés et convoqués à l'audition devant la commission de sélection : à partir du **16 juin 2026** ;

- Tenue de la commission de sélection : **2<sup>ème</sup> quinzaine de juin 2026** ;
- Publication des candidats retenus pour intégrer les classes « Talents » partenaires : **3 juillet 2026**.

### **Combien de places sont ouvertes au sein des cinq classes prépas Talents partenaires ?**

---

En 2026, 90 places sont proposées et réparties sur les cinq classes « Talents » :

- Classe « Talents de Strasbourg »,
- Classe « Talents de Metz et de Nancy » (trois sites),
- Classe « Talents de Paris-Est Fontainebleau ».

### **Comment sont organisés les enseignements des classes prépas « Talents » partenaires ?**

---

#### **=> Quand commencent et terminent les enseignements ?**

La formation au sein des classes prépas « Talents » partenaires dure le temps de l'année universitaire.

La rentrée s'effectuera le 31 août 2026. La présence des élèves des cinq classes « Talents » partenaires sera obligatoire. Les frais d'hébergement et de transport de l'ensemble des élèves seront pris en charge.

La formation s'achèvera en juin 2027. Les élèves ont vocation à effectuer un stage d'une durée d'au moins deux (02) mois dans une administration au cours de leur scolarité ou pendant l'été 2027.

#### **=> Comment s'organise le programme de formation ?**

Le programme est organisé sur chacun des sites pour être complémentaire avec les cours dispensés dans le cadre des formations diplômantes suivies par les élèves. Il est adapté pour préparer au mieux les élèves de la classe préparatoire aux concours d'inspecteur des finances publiques, d'inspecteur des douanes, d'attaché de l'Etat et d'attaché territorial.

Ainsi, par exemple, pour préparer les concours d'accès aux IRA, les élèves de la classe préparatoire bénéficieront d'entraînements aux épreuves écrites, c'est-à-dire à la « résolution d'un cas pratique ». Les élèves qui auront réussi les épreuves écrites bénéficieront ensuite de préparation intensive pour l'épreuve orale d'entretien avec le jury.

### **Quelles sont les chances de réussite à un concours pour un élève d'une classe prépas « Talents » ?**

---

#### **=> Quel est le taux de réussite des élèves ?**

Le dispositif des classes prépas « Talents » du service public est mis en œuvre depuis septembre 2021.

Sur les quatre dernières années, 311 candidats ont intégré les classes talents, 197 élèves étaient admissibles à au moins un concours de la fonction publique, 156 élèves ont réussi à intégrer la fonction publique.

**=> Que deviennent les élèves qui ne réussissent pas le concours dès la première année ?**

Dans le cadre du dispositif de classe prépas « Talents » du service public, il existe un dispositif de « réussite à retardement ». Les élèves continuent à être suivis après leur scolarité et peuvent encore bénéficier des concours blancs et des préparations à l'oral, s'ils le souhaitent.

**L'attention des candidats est attirée sur l'importance du travail personnel à fournir dès la rentrée de la classe prépas « Talents ». En effet, seul un travail régulier vous permettra de vous préparer dans les meilleures conditions et augmentera vos chances de réussite aux concours.**

**Où trouver davantage d'information sur les concours auxquels préparent les classes prépas « Talents » de Strasbourg, de Metz, de Nancy et de Paris-Est IEP de Fontainebleau ?**

---

Vous trouverez davantage d'information sur les concours auxquels préparent les classes prépas « Talents » partenaires en cliquant sur les liens ci-dessous :

- Pour le concours externe ou le 3<sup>e</sup> concours d'attaché de l'Etat, donnant accès à l'IRA de Metz : [infos utiles en lien](#) ;
- Pour le concours externe d'inspecteur des finances publiques, donnant accès à l'école nationale des finances publiques : [infos utiles en lien](#) ;
- Pour le concours externe d'inspecteur des douanes, donnant accès à l'école nationale des douanes : [infos utiles en lien](#) ;
- Pour le concours d'attaché territorial : [lien CNFPT](#).

*Vos informations font l'objet d'un traitement dont le responsable est l'IRA METZ ayant pour finalité la bonne gestion de celles-ci conformément à notre [charte de protection des données](#) qui figure sur le site de l'IRA de Metz.*